

AïKIDO

CLUB PERREUXIEN



www.aikidoclubperreuxien.fr

Horaires des cours ENFANTS pour la saison 2025-2026

4 à 7 ans (Poussins)	Mercredi ou	15h30-16h30
	Vendredi	17h15-18h15
8 à 10 ans	Mercredi	14h30-15h30
	Vendredi	18h15-19h15
11 à 13 ans	Vendredi	19h15-20h30
	Dimanche 20 cours par saison à Bry-sur-Marne	9h30-11h30

Horaires des cours ADOS et ADULTES pour la saison 2025-2026

Aïkido (débutants et jusqu'au 4ème kyu inclus)	Mardi	20h45-21h45
Aïkido (confirmés : 3ème kyu et plus)	Mercredi	20h30-21h45
Aïkido (tous grades)	Vendredi	19h15-20h30
Aïkido (tous grades)	Vendredi	20h45-21h45

Aïkido / Armes	Dimanche 20 cours par saison à Bry-sur-Marne	9h30-11h30
----------------	---	------------

Les cours du mardi au vendredi sont dispensés au CDBM, 3 rue de la Prairie 94170 Le Perreux-sur-Marne.
Le cours du dimanche a lieu au dojo René Decroix, 72 rue de la République, 94360 Bry-sur-Marne.

Documents à fournir lors de l'inscription :

- le règlement (licence et cotisation) prévu à l'inscription. Paiement en ligne possible sur notre site.
- la demande de licence à la FFAAA (à compléter lors de l'inscription)
- un certificat médical de moins de trois mois pour la pratique de l'Aïkido
- un justificatif pour certains types de cotisation (voir la rubrique tarifs)

Association loi 1901 affiliée à la FFAAA agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
<https://www.aikidoclubperreuxien.fr>
4, rue Henri Cahn 94360 BRY-SUR-MARNE
mail Secrétaire : secretaire@aikidoclubperreuxien.fr mail Trésorier : tresorier@aikidoclubperreuxien.fr
Numéro SIRET 414 212 829 00025-Code APE 926 C

Cotisations pour la saison 2025-2026

PRATIQUANTS ÂGÉS DE 30 ANS OU PLUS (nés avant le 1er janvier 1995)

Normale : 345 € à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 115 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 115 € encaissé le 1er décembre 2023
- 115 € encaissé le 1er février 2024

Réduite : 309 €* à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 103 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 103 € encaissé le 1er décembre 2023
- 103 € encaissé le 1er février 2024

LICENCE FFAAA encaissée par le club pour le compte de la Fédération Française d'Aïkido et Affinitaires, à régler en complément de la cotisation: **38 €**

PRATIQUANTS ÂGÉS DE MOINS DE 30 ANS (nés après le 1er janvier 1995)

Normale : 273 € à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 91 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 91 € encaissé le 1er décembre 2022
- 91 € encaissé le 1er février 2023

Réduite : 237 €* à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 79 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 79 € encaissé le 1er décembre 2022
- 79 € encaissé le 1er février 2023

LICENCE FFAAA encaissée par le club pour le compte de la Fédération Française d'Aïkido et Affinitaires, à régler en complément de la cotisation :

Montant licence 2023/2024 pour pratiquants nés **avant le 31 décembre 2011** : **38 €**

Montant licence 2022/2023 pour pratiquants nés **à partir du 1er janvier 2012** : **26 €**

POUSSINS (4 - 7 ans)

Normale : 219 € à l'inscription pour la saison

Possibilité de règlements échelonnés *uniquement sur le site internet* :

- 73 € encaissé au moment de l'inscription sur le site internet
- 73 € encaissé le 1er décembre 2022
- 73 € encaissé le 1er février 2023

LICENCE FFAAA encaissée par le club pour le compte de la Fédération Française d'Aïkido Aïkibudo et Affinitaires, à régler en complément de la cotisation: **26 €**

***La réduction s'applique, selon l'âge, aux situations suivantes :**

- demandeur d'emploi et étudiant sur justificatif
- à partir de la sixième année de présence consécutive au club
- à partir de la deuxième inscription au sein d'une même famille

****La cotisation vaut pour un cours hebdomadaire, les autres cours sont offerts**

Important : Quel que soit le mode de règlement choisi, aucun remboursement, total ou partiel, ne sera effectué en cours d'année.